

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 220 nommant M. Torchet, juge suppléant.

n° 220

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 décembre 1908

Numéro JO
n° 146 du 01/01/1909

Date du numéro
1 janvier 1909

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 février 1904 réorganisant la Justice à la Côte Française des Somalis

Vu la démission offerte par M. de Tourris de ses fonctions de Juge suppléant près la Justice de Paix à compétence étendue de Djibouti;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Turchet, commis principal il Secrétariat général, est nommé Juge suppléant près la Justice de paix à compétence étendue de Djibouti. Il aura droit en cette ipialilé à l'indemnité prévue au budget de l'exercice en cours. Art. 2. — Avant d'entrer en fonctions M. Torchet prêtera le serment réglementaire. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et aura son effet, à compter de ce jour.

CASTING.